

JOURNAL ÉCHO DES PLAINES



Volume 30, numéro 5

Mars-avril 2021

INFO MUNICIPALE

NOUVEAU À SAINT-EDMOND CAMP DE JOUR 2021

10 SEMAINES
22 JUIN AU 27 AOÛT
INSCRIPTION EN MAI
POUR LES 4 À 11 ANS
MATERNELLE 4 ANS DOIT ÊTRE COMPLÉTÉE



GAGNE TA PLACE
AU SOLEIL!



TIRAGE de 5 terrains
saisonniers pour l'été 2021



**DATE LIMITE
POUR PARTICIPER
30 AVRIL 2021**

Fais-nous parvenir ton nom et tes coordonnées à dg@stedmond.ca

Priorité aux citoyens de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines



Dans ce numéro:

- Élections municipales
- Info-municipale
- Régie GEANT
- Bibliothèque
- RMR
- OMH Maria-Chapdelaine

SÉANCES DU CONSEIL EN BREF : 8 MARS ET 6 AVRIL 2021

Administration :

- Acceptation des listes de comptes de février 2021 d'une somme de 19 112.01\$;
- Acceptation des listes de comptes de mars 2021 d'une somme de 82 046.31\$;
- Coût de la licence pour les chiens fixé pour toutes les municipalités de la MRC à 30,00\$;
- Adoption du budget 2021 et du rapport annuel 2019 de l'Office municipal d'habitation Maria-Chapdelaine;
- Adoption du règlement 268-2021_Abrogant le règlement 243-2018, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant de 94 000,00\$ pour la réfection du ponceau T-40 de la route Pierre-Doucet pour un montant total de 324 500,00\$;
- Adoption du règlement 269-2021 Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
- Adoption du règlement 270-2021 Délégation de pouvoir de dépenser et conclure des contrats du directeur général et secrétaire-trésorier;
- Transfert à la MRC des dossiers de vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales;
- Nomination d'un inspecteur en lien avec le règlement 267-2021_S.Q.-20-04-Concernant les animaux.

Transports :

- Octroi du mandat de caractérisation écologique pour le ponceau T-40 de la route Pierre Doucet;
- Demande d'aide financière MTQ – Volet – Double vocation.

Hygiène du milieu :

- Demande d'autorisation officielle au MELCC pour le projet de mises aux normes des eaux usées;
- Signature du protocole d'entente pour l'acquisition d'une partie du lot 4 807 973 pour le projet de mises aux normes des eaux usées;
- Octroi du mandat d'arpentage pour le cadastre du site des étangs aérés ;
- Signature du protocole d'entente avec le MAMH pour la subvention PRIMEAU volet 1.1;
- Autorisation pour le dépôt de la demande de subvention au MAMH pour la subvention PRIMEAU volet 1.2;
- Demande au MFFP pour le projet de mise aux normes des eaux usées.

Loisirs et culture :

- Demande de subvention au RLS volet 2, achat de matériel durable;
- Engagement d'une responsable pour le camp de jour.

Dons, commandites et abonnements

- Abonnement annuel à Québec Municipal.



LE SAVIEZ-VOUS

PONCEAU – Responsabilités du propriétaire

L'entretien et le remplacement des ponceaux donnant accès à une propriété privée est la responsabilité du propriétaire. De plus, le propriétaire se doit de s'assurer que les eaux s'écoulent librement tout au long de l'année.

ÉLECTIONS

Le 7 novembre 2021 auront lieu les élections municipales partout au Québec.

En tant que citoyens, votre participation à la vie municipale a une influence sur les enjeux qui préoccupent notre communauté. En plus d'exercer votre droit de vote, participer aux séances du conseil ou aux consultations publiques, et/ou encore agir comme bénévole pour la municipalité, cette année vous avez la possibilité de vous présenter à titre de conseiller ou de maire lors des élections générales du 7 novembre 2021.

Plus vous participerez à la vie municipale, plus vos opinions, vos besoins et vos intérêts seront connus des élus et pris en considération dans les décisions publiques.

Si vous voulez vous présenter comme candidate ou candidat aux élections municipales de 2021 et que vous répondez aux conditions d'éligibilité prévues par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, vous devez remettre une déclaration de candidature dûment remplie à la présidente d'élection de votre municipalité, madame Pascale Deschesnes, entre le 24 septembre et le 8 octobre, au plus tard à 16 h 30.

Il est de votre responsabilité de vérifier si vous répondez aux conditions d'éligibilité à un poste de membre du conseil de votre municipalité. Toutefois, si vous avez des questions vous pouvez communiquer avec la directrice générale, madame Pascale Deschesnes, par téléphone au 418 274-3069 ou par courriel au dg@stedmond.ca.



IMPORTANT AVIS AUX PROPRIÉTAIRES D'ANIMAUX

De nouveaux règlements provinciaux et municipaux sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier dernier et ont un impact très important sur les finances des propriétaires ou gardiens de chiens. Ci-après les principales obligations et les frais éventuellement imposés en cas de non-respect de la réglementation :

- Obligation d'enregistrer et de licencier tout chien au coût de 30\$ par année;
- Cinq (5) animaux sont autorisés par foyer, dont un maximum de deux (2) chiens;
- Tout chien de plus de 20 kg doit porter un licou ou un harnais attaché à sa laisse en tout temps;
- Les amendes en cas de non-respect sont :
 - Entre 250\$ et 750\$ dans le cas où un chien n'a pas de licence; et entre 500\$ et 1 000\$ pour un chien non attaché.
- Tout vétérinaire et tout médecin soignant est tenu de signaler à la municipalité qu'un chien a mordu une personne ou un autre animal;
- Le chien qui a mordu sera obligatoirement soumis à un examen par un vétérinaire et du gardiennage sera nécessaire dont les coûts devront être assumés par son propriétaire ou son gardien.

Signé : Les municipalités de la MRC de Maria-Chapdelaine

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CHANGEMENT À partir du 7 avril, votre bibliothèque ouvrira le mercredi soir de 18 h 30 à 20 h 30. Nous avons eu un échange de volumes le 15 mars dernier.

COVID-19 Comme nous sommes dans un édifice municipal, nous devons suivre les consignes de la sécurité publique en vigueur en zone orange.

Venez nous rencontrer, il nous fera plaisir de vous conseiller dans votre choix de lecture.

Lucie Côté, coordonnatrice.



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE GEANT

FEU VERT CLIGNOTANT

Un nouvel équipement permet aux pompiers d'être plus visibles sur la route

Depuis le 1^{er} avril, le *Code de la sécurité routière (CSR)* permet aux pompiers d'utiliser le feu vert clignotant pour identifier leur véhicule personnel lorsqu'ils se rendent vers la caserne ou le lieu d'une intervention. Plusieurs municipalités au Québec ont recours à des pompiers volontaires ou à temps partiel qui peuvent être appelés à intervenir sur les lieux d'un incendie.

C'est à l'autorité municipale de décider si elle autorise ou non les pompiers de son service de sécurité incendie à faire usage de cet équipement. Tous les pompiers, à temps plein, à temps partiel ou volontaires, peuvent avoir droit au feu vert clignotant s'ils ont obtenu un certificat d'autorisation de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Ce nouvel équipement permet aux pompiers d'être plus visibles sur la route. Lorsque le feu vert clignotant est activé et si les circonstances l'exigent, les pompiers peuvent circuler sur l'accotement et immobiliser leur véhicule à tout endroit de façon sécuritaire. Dans le respect du CSR, les pompiers doivent toujours agir de manière à éviter de mettre en péril la vie ou la sécurité de quiconque.

Le feu vert clignotant vise également à informer les usagers de la route d'un besoin de courtoisie, qui invite à leur faciliter le passage, par exemple, lorsque cela est possible et sans danger. Faire preuve de courtoisie à l'égard des pompiers peut les aider à se rendre plus rapidement à la caserne ou sur le lieu d'une intervention.

Visitez Quebec.ca pour en apprendre davantage.



Depuis le 1^{er} avril 2021, les pompiers peuvent utiliser cet équipement sur leur véhicule personnel lorsqu'ils doivent se rendre à la caserne ou sur le lieu d'une intervention.

Faire preuve de courtoisie à l'égard des pompiers peut les aider à se rendre plus rapidement à un endroit où se déroule une situation d'urgence.

Votre gouvernement  **Québec** 

Mémo

LOGICIEL DE MOBILISATION DE MASSE

J'aimerais vous inviter à vous inscrire à ce logiciel en grand nombre, mais aussi le plutôt possible.

Ce logiciel se veut un outil indispensable en situation d'urgence afin d'acheminer un message important à la population.

Avantage d'y être inscrit

Il permet au service incendie, sécurité civile ainsi qu'aux autorités locales :

- De vous rejoindre facilement et en tout temps;
- Vous recevrez en temps opportun **des informations précises sur la situation** en cours, sur **ce que vous devez faire** et sur **comment vous devez le faire**;
- L'outil nous permet de rejoindre que les gens ciblés par le message c'est-à-dire : une rue, un quartier ou l'ensemble de la population et ce très rapidement;

« Il faut savoir qu'en situation d'urgence ; le temps peut faire toute la différence »

L'outil permet de rejoindre seulement les gens impactés par la situation.

Voici le lien pour s'inscrire :

<https://memo-mc.com/>

Finalement cet outil nous aidera à vous aider !

Jerry Piquette

Directeur service incendie et sécurité civile
Régie intermunicipale de sécurité Incendie secteur GEANT
418 679-9111



RESTEZ BRANCHÉ SUR VOTRE MUNICIPALITÉ

- Avis d'ébullition, feu de forêt, inondation
- Route fermée
- Changement de date de collecte
- ... Et bien plus !

SOYEZ INFORMÉ RAPIDEMENT des événements importants par courriel, texto ou message téléphonique automatisé.

INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE À :
memo-mc.com

OU CONTACTEZ VOTRE MUNICIPALITÉ

- Choisissez les sujets qui vous intéressent
- Sélectionnez les zones qui vous concernent (domicile, lieu de travail, chalet)
- Optez pour une méthode de contact privilégiée



Disponible pour tout le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine.

Dolbeau-Mistassini • Girardville • Normandin • Notre-Dame-de-Lorette • Péribonka • Saint-Augustin • Saint-Edmond • Sainte-Élisabeth-de-Proulx • Sainte-Jeanne-d'Arc • Saint-Eugène d'Argentenay • Saint-Stanislas • Saint-Thomas-Didyme • TNO Chute-des-Passes • TNO Rivière-Mistassini



INFO-MUNICIPALE



Borne de recharge électrique

Le 1^{er} avril dernier, la Municipalité procédait à l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques à la mairie. Cette démarche fait suite à un partenariat avec la Caisse populaire Desjardins des Plaines boréales, qui en 2020 annonçait aux 5 municipalités du secteur GÉANT, qu'elle offrait une subvention maximale de 30 750 \$ pour l'acquisition d'une borne. La Municipalité a décidé de participer à ce projet en investissant 1000 \$, cela dans une optique de développement durable et de lutte aux changements climatiques.

APPEL DE PROJETS

FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

Votre caisse, fière partenaire des projets d'ici!



Vous souhaitez profiter d'un coup de pouce financier afin de démarrer ou mener à bien un projet porteur pour la communauté ?

Faites votre demande entre le 1^{er} et le 30 avril 2021 auprès de votre caisse. Des sommes de 500 \$ et plus seront octroyées pour les projets les plus pertinents pour notre collectivité.

Le formulaire de dépôt de projets et les détails sont disponibles sur le site de votre caisse : desjardins.com/caissedesplainesboreales (section Engagement dans la communauté).

Pour plus d'information, communiquez avec votre caisse au 418 274-2916.

 **Desjardins**
Caisse populaire
des Plaines boréales

OFFRE DE LOGEMENTS



L'Office municipal d'habitation Maria-Chapdelaine informe la population que les listes d'attente sont presque vides pour la plupart des catégories de logements.

Il s'agit de logements destinés aux personnes seules, personnes âgées et familles à faibles revenus.

De plus, nous avons présentement des logements disponibles dans différentes catégories dans plusieurs municipalités telles que :

Dolbeau-Mistassini, Péribonka, Ste-Jeanne D'arc, Normandin, St-Edmond-Les-Plaines, St-Thomas-Didyme, Albalnet et Girardville.

Pour faire une demande ou pour des informations, veuillez communiquer avec nous au : 418 276-8027.

RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC SAINT-JEAN

COMMENT BIEN PLACER SES BACS EN BORDURE DE RUE?

- Placez **toujours** votre bac **la veille** de la collecte, car les heures peuvent varier.
- Placez le bac roulant devant votre résidence, **l'ouverture du couvercle vers la rue**.
- Placez votre bac en **retrait du trottoir et de la rue** pour ne pas gêner la circulation. L'hiver, cela facilite aussi les travaux de déneigement.
- Placez vos bacs de **chaque côté de votre entrée**. Si ce n'est pas possible, gardez une distance d'au moins 0,6 m (2 pi) entre les bacs et placez votre bac brun à la vue du camionneur, selon le sens de la circulation.
- Libérez 0,6 m (2 pi) d'espace **autour du bac** pour faciliter sa levée.
- Seules les matières à **l'intérieur du bac** sont collectées.



RMR Régie des matières résiduelles
du Lac-Saint-Jean



ÇA VA OÙ?
AVEC ÇA VA OÙ?
ON SAIT OÙ ÇA VA!
Téléchargez l'appli

ANIMATEUR/ANIMATRICE CAMP DE JOUR

Tu cherches un emploi d'été stimulant qui te permettra également de profiter de tes fins de semaine et de tes soirées estivales ?
Tu es passionné par les enfants, responsable, dynamique et créatif ?
Le camp de jour à un emploi pour toi !

Exigences et compétences recherchées

Avoir 16 ans et plus;
Faire preuve de bon jugement;
Être débrouillard et responsable;
Avoir des habiletés à communiquer avec les enfants;
Avoir des aptitudes en animation.

Horaire et rémunération

Du lundi au vendredi, entre 7 h 30 et 17 h;
Temps complet de la fin juin à la fin août;
13.50 \$ / heure ou plus, selon les compétences.

Cet emploi stimulant te permettra d'acquérir une belle expérience de travail tout en t'amusant avec des groupes d'enfants de 4 à 12 ans.
La Municipalité prévoit une formation obligatoire pour ses animateurs afin de bien les outiller.

Ça t'intéresse ?

Fais-nous parvenir ta candidature avant le **15 avril 2021**

Municipalité Saint-Edmond-les-Plaines

561, rue Principale
Saint-Edmond-les-Plaines (Qc) G0W 2M0
ou par courriel : admin@stedmond.ca
418 274-3069

RAPPEL : TAXES MUNICIPALES

2^{er} versement de taxes
payable au plus tard le

26 mai 2021

HEURES D'OUVERTURE

Les bureaux municipaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Fermé le vendredi après-midi, entre le 1^{er} mai et la fête du travail.

Séances du conseil :

3 mai et 7 juin

19h30

Date de tombée

30 mai 2021

Conseil municipal

Rodrigue Cantin, maire

Josée Lavoie, conseillère siège #1

Carolle Bouchard, conseillère siège #2

Martial Gauthier, conseiller siège #3

Vacant, conseiller siège #4

Tony Paré, conseiller siège #5

Martine Verville, conseillère siège #6

Services municipaux

Pascale Deschesnes, directrice générale et secrétaire-trésorière
dg@stedmond.ca, 418 274-3069 poste 3303

Craig Doucet, responsable des travaux publics
voirie@stedmond.ca, 418 274-3069 poste 3304

Maryève Picard, adjointe administrative
admin@stedmond.ca, 418 274-3069 poste 3301

Isabelle Poirier, inspectrice en bâtiment et en environnement
inspection@regiegeant.ca, 418 274-2004 poste 3201

Pour nous joindre

561, rue Principale
Saint-Edmond-les-Plaines
(Qc) G0W 2M0

418 274-3069
admin@stedmond.ca



Heure d'ouverture
Lundi au vendredi :
8h30 à 16h00